

Quand les médicaments\*  
sont moins remboursés,  
nous payons la différence.

# On ne vous laisse pas tomber !



**En 2010, la Mutuelle GRM,  
contrairement à d'autres,  
rembourse les médicaments  
pris en charge à 15 %\*  
(vignettes oranges)  
par le régime Obligatoire.**

